

# Rapport d'Activités du CCAS

2021



Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

# Table des matières

<b>1- Informations concernant le CCAS.....</b>	<b>2</b>
a- Les missions du CCAS.....	2
b- Le Conseil d'Administration du CCAS.....	2
c- Les Ressources financières.....	3
d- Organigramme.....	4
<b>2- L'accueil du public.....</b>	<b>4</b>
a- L'accueil physique et téléphonique.....	4
b- L'accueil sur rendez-vous.....	4
<b>3- Les actions en faveur des canavérois.....</b>	<b>5</b>
a- L'aide alimentaire en faveur des familles et des personnes isolées.....	5
b- L'aide alimentaire en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap.....	5
c- L'allocation chauffage en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap.....	6
d- Le FSH énergie.....	6
e- Le dispositif Eau Solidaire (VEOLIA) et FSH Eau (Conseil Départemental).....	6
f- Le colis de Noël en faveur des seniors non-imposables.....	6
<b>4- Les actions d'insertion.....</b>	<b>7</b>
a- L'Élection de domicile au CCAS.....	7
b- L'instruction du RSA.....	8
<b>5- L'aide sociale légale en faveur des canavérois.....</b>	<b>8</b>
<b>6- Les actions pour favoriser le maintien à domicile.....</b>	<b>9</b>
a- Le portage de repas à domicile.....	9
b- La téléassistance.....	9
c- Le plan canicule.....	11
<b>7- Les actions liées au COVID-19.....</b>	<b>12</b>
<b>8- Les actions d'animation et lien social.....</b>	<b>13</b>
a- Les activités pour les canavérois.....	13
b- Les activités de loisirs pour les seniors.....	14
<b>9- Les actions de prévention.....</b>	<b>16</b>
<b>10- Le bilan des projets 2020 et les perspectives 2021.....</b>	<b>17</b>



# I- Informations concernant le CCAS

## a- Les missions du CCAS

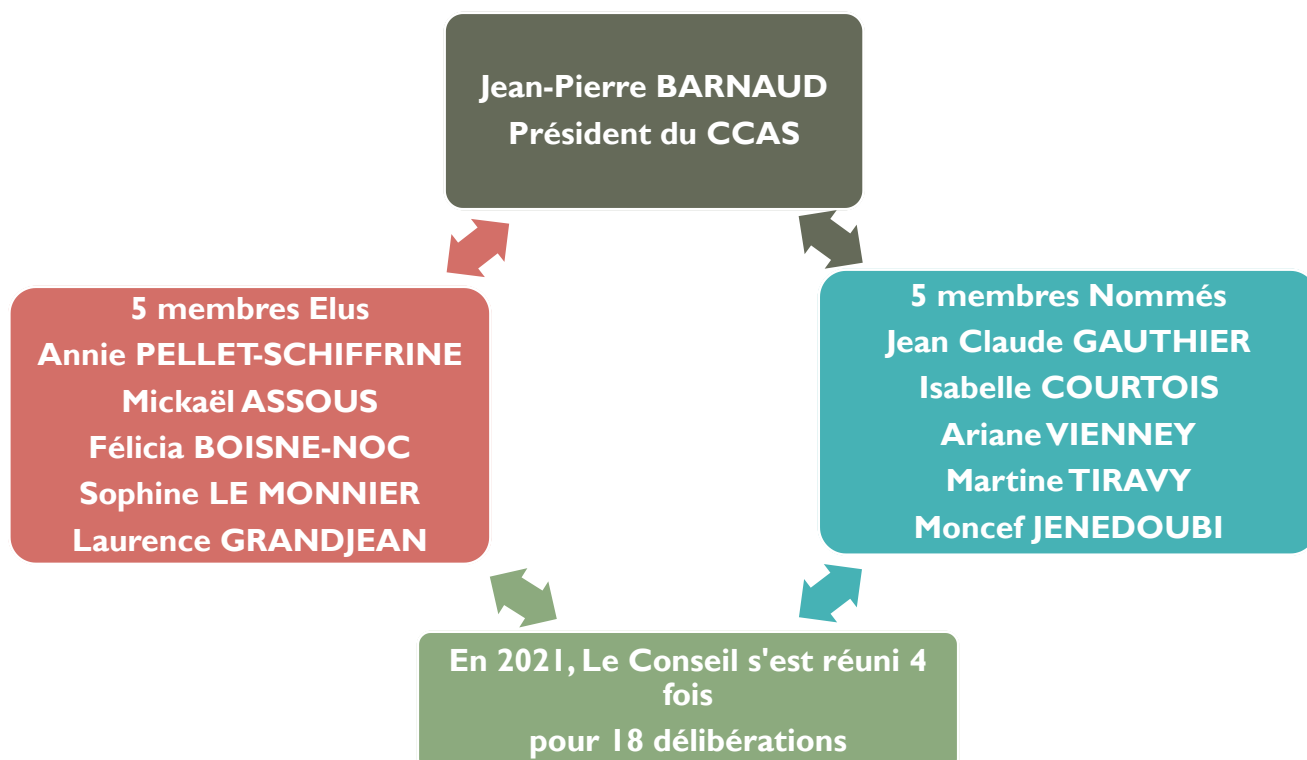
Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, rattaché à la commune. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale.

Il est doté d'une personnalité juridique de droit public lui permettant d'agir en justice en son propre nom. Il a une existence administrative et financière distincte de la commune, bien qu'étroitement lié à la Ville par une subvention de fonctionnement. Il dispose de son personnel propre.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire. Ses missions sont de deux ordres :

- 1- Les missions relevant d'une obligation légale selon le Code de l'Action Sociale et des Familles**
- 2- Les missions relevant des décisions du Conseil d'Administration : l'aide sociale facultative.**

## b- Le Conseil d'Administration du CCAS



## c- Les Ressources financières

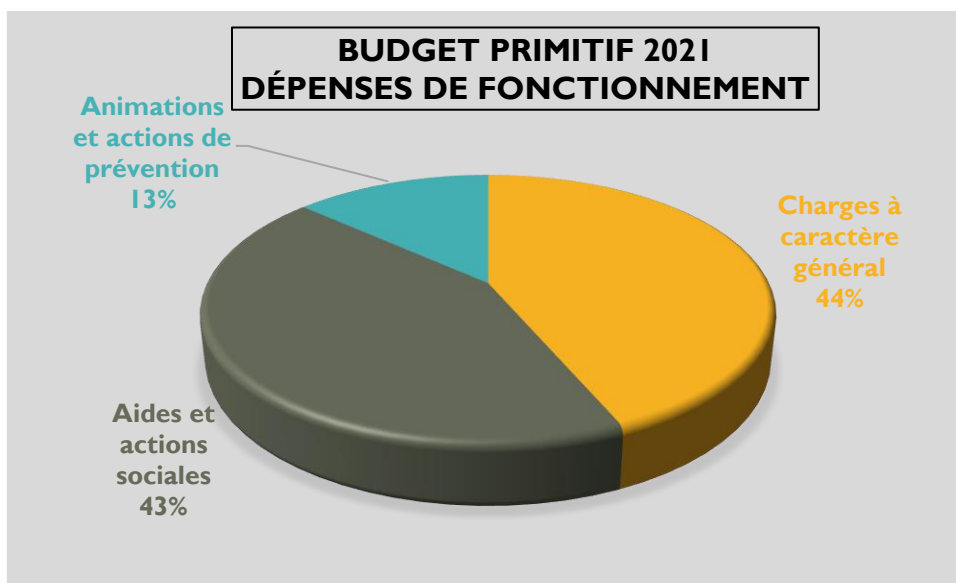
Le CCAS dispose d'un budget propre qui est essentiellement financé par la subvention de la Ville.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du CCAS est destiné à la mise en œuvre des aides au bénéfice de personnes en difficulté financière et sociale. Le poste le plus important des dépenses de fonctionnement est destiné à la rémunération des agents employés par le CCAS (265 000 euros en 2021).

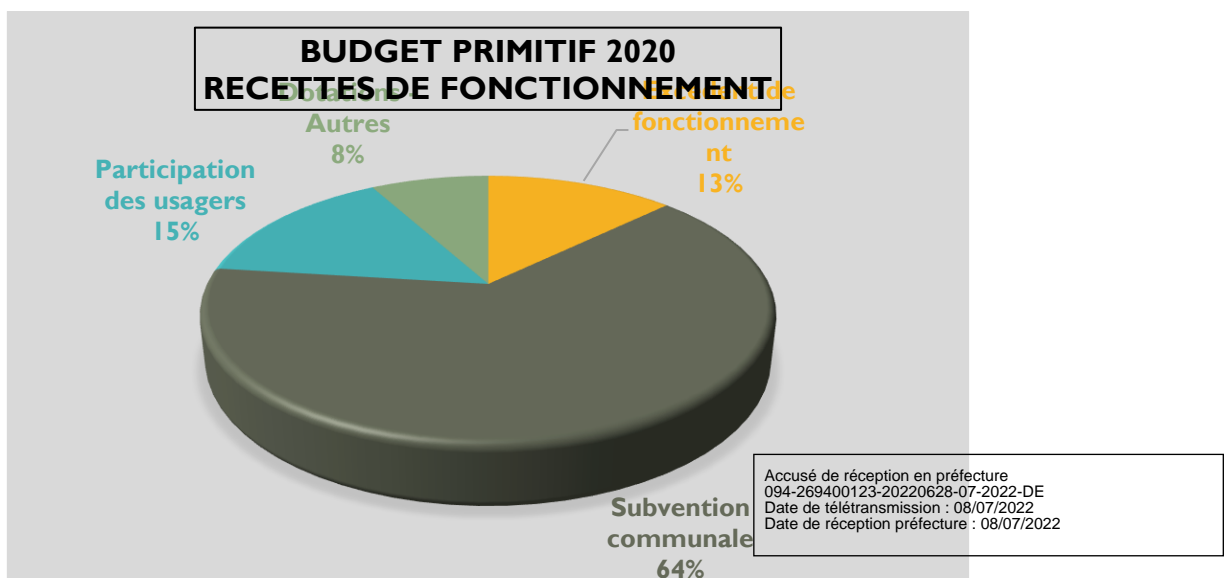
Les autres dépenses sont consacrées à des actions de solidarités (actions de prévention, épicerie solidaire, secours d'urgences, aide alimentaire) ou encore à des manifestations visant à renforcer le lien social (sorties culturelles, séjours et animations seniors).

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 912 150,00 €.

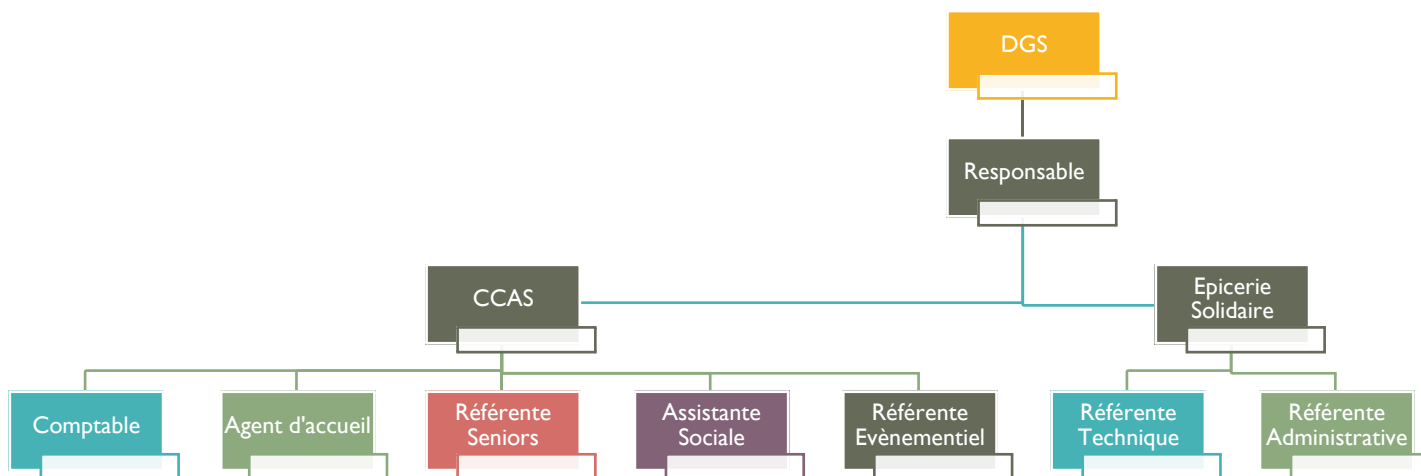


### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie d'une subvention directe de la Ville (à hauteur de 585 000,00 euros en 2021), de subventions du Conseil Départemental du Val de Marne pour le financement des aides légales, de subvention de l'Etat pour la mise en œuvre des actions dans le cadre du Contrat Ville et d'encaissements liés aux animations et loisirs.



## d- Organigramme



## 2- L'accueil du public

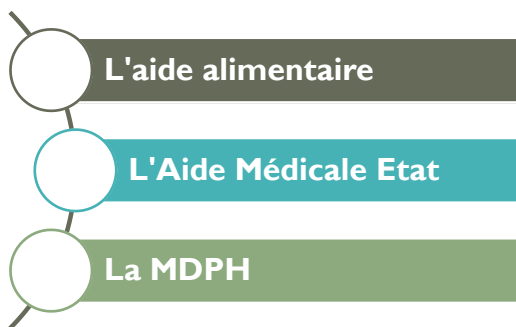
### a- L'accueil physique et téléphonique

L'accueil est l'une des missions principales du CCAS. Il permet de déceler les problématiques inhérentes aux publics, de les rétablir dans leurs droits et de les orienter vers les services et organismes compétents. **7 035 accueils ont été enregistrés dont 2 628 appels téléphoniques et 4 407 visites**

### b- L'accueil sur rendez-vous

Les agents du CCAS ont réalisé pour cette année **498 rendez-vous et 134 ont été annulés**

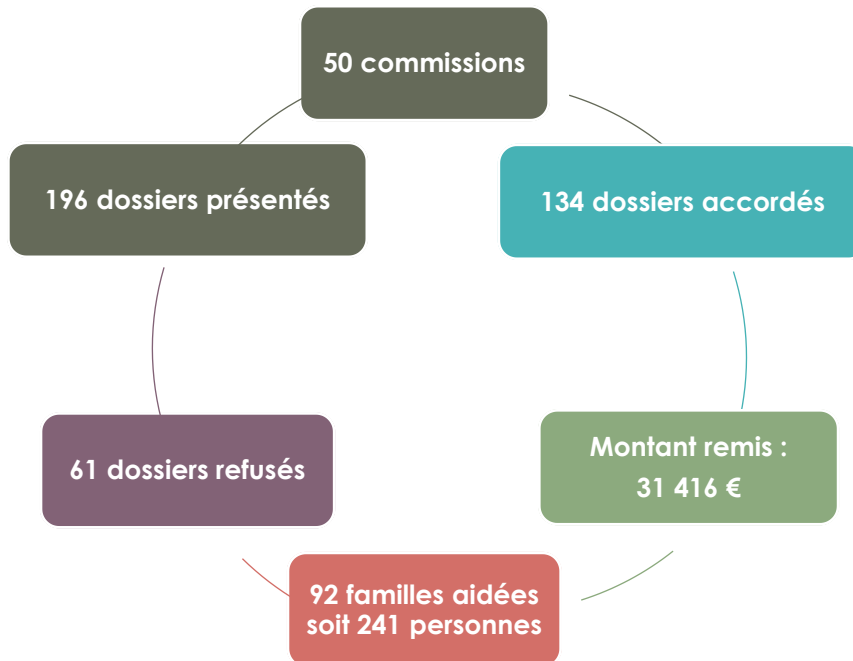
Les principaux motifs de rendez-vous étaient :



### 3- Les actions en faveur des canavérois

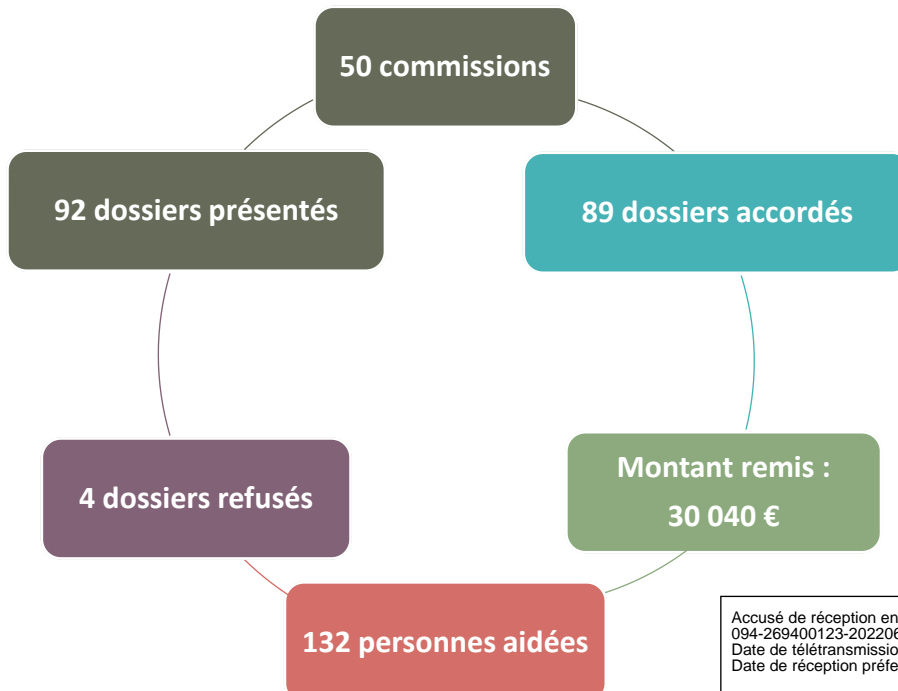
#### a- L'aide alimentaire en faveur des familles et des personnes isolées

Cette aide permet d'apporter un soutien financier aux familles ou personnes rencontrant une difficulté financière ponctuelle pour l'achat de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources et de charges et délivrée sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP).



#### b- L'aide alimentaire en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap

Cette aide permet d'apporter un soutien financier aux seniors et aux personnes en situation de handicap (40 € par mois) pour l'achat de denrées alimentaires ou de produits d'hygiène. Cette aide est attribuée sous conditions de ressources et de charges et délivrée sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP).



Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

### **c- L'allocation chauffage en faveur des seniors et des personnes en situation de handicap**

Cette allocation est versée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Elle permet d'aider financièrement les personnes à régler leur facture d'énergie (électricité, gaz ou fuel). Elle est versée en une seule fois au mois de novembre sur leur compte bancaire.



### **d- Le FSH énergie**

C'est une aide financière du Conseil Départemental qui permet d'aider les personnes en situation d'impayés auprès des fournisseurs EDF et ENGIE. Les demandes sont instruites et validées par le CCAS en fonction d'un barème défini par le Conseil Départemental.

En 2021, le CCAS a instruit **111 demandes pour 344 bénéficiaires**. L'enveloppe allouée par le Conseil Départemental du Val de Marne d'un montant de 24 900 € pour le FSH énergie a été utilisée à hauteur de **14 246.30 €** soit **57.21%** du montant total de l'enveloppe.

### **e- Le dispositif Eau Solidaire (VEOLIA) et FSH Eau (Conseil Départemental)**

Parallèlement aux aides délivrées pour l'énergie, le CCAS a également instruit en 2021 des aides pour aider les personnes en situation d'impayés à régler leur facture d'eau auprès de VEOLIA Eau Ile de France en sollicitant le dispositif du Conseil Départemental du Val de Marne (FSH Eau) et le dispositif Eau Solidaire de Veolia.

Ainsi, le FSH Eau a permis de venir en aide à **4 foyers soit 18 personnes** et le dispositif « Eau Solidaire » d'aider **28 foyers soit 100 personnes** pour un montant de **3 355 €**

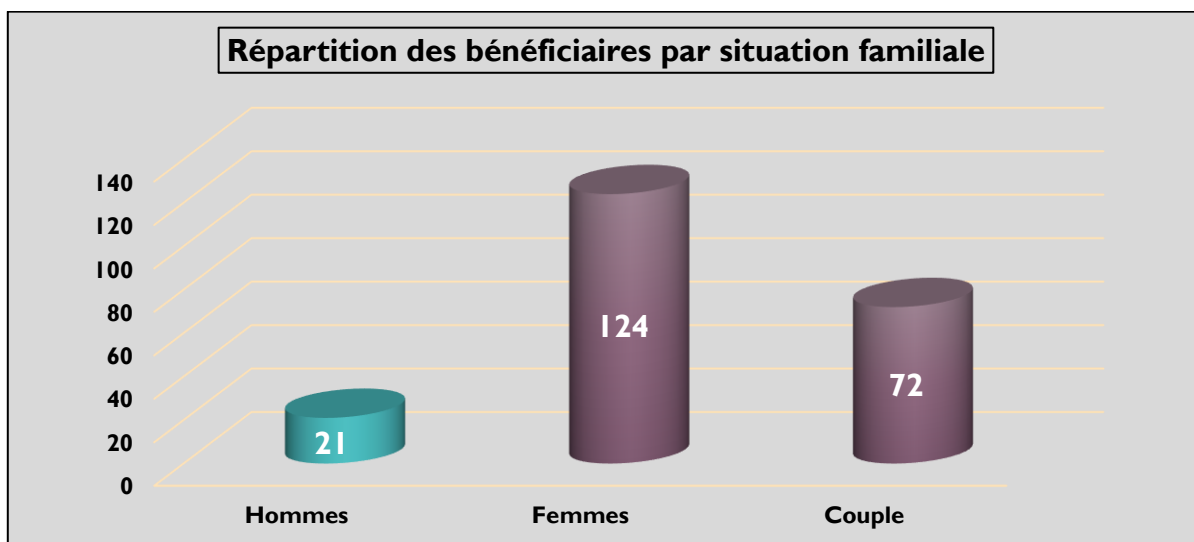
### **f- Le colis de Noël en faveur des seniors non-imposables**

Le Colis de Noël est un coffret cadeau comprenant des entrées, un plat principal, un accompagnement, un dessert, des friandises ainsi qu'une bouteille de vin et de champagne. Ce coffret est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus non imposables

Pour organiser au mieux la distribution du colis, une phase d'inscription s'est déroulée au mois de septembre.

La distribution du Colis de Noël s'est déroulée le samedi 4 décembre sur rendez-vous dans la salle du préfabriqué de l'Hôtel de Ville dans le respect des gestes barrières. Lors de cette journée, **289 colis ont été délivrés à 217 foyers**.

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022



## 4- Les actions d'insertion

### a- L'Élection de domicile au CCAS

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant d'y recevoir et de consulter leur courrier d'avoir un justificatif de domicile et une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux.

Les CCAS sont tenus de procéder à l'élection de domicile des personnes qui leur en font la demande dès lors qu'elles sont sans résidence stable et qu'elles présentent un lien avec la commune à savoir :



Les principaux motifs de la domiciliation sont :

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022





Pour 2021, l'activité liée à la domiciliation est la suivante :



### b- L'instruction du RSA

En 2021, le nombre de demande de RSA instruite au CCAS a légèrement augmenté (+ 16% par rapport à 2020). Ainsi le CCAS a instruit **28 demandes de RSA** pour 28 bénéficiaires.

## 5- L'aide sociale légale en faveur des canavérois

Le CCAS joue un rôle primordial en matière d'instruction des dossiers d'aide sociale légale. En effet, il a pour mission d'accueillir, comprendre et écouter les demandes des canavérois et de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches pour mieux répondre à leurs besoins au travers de l'instruction des demandes d'aides sociales telles que :

**Demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) -**  
58 demandes pour 58 bénéficiaires



**Protection Universelle Maladie (PUMA) Complémentaire Santé Solidaire (CSS)**  
40 demandes pour 81 bénéficiaires



**Allocation Perte d'Autonomie (APA)**  
41 demandes



**Prise en charge frais services ménagers à domicile**  
13 demandes

**Aide Médicale Etat (AME)**  
42 demandes pour 53 bénéficiaires



**Prise en charge des frais d'hébergement**  
24 demandes



**Obligation Alimentaire pour placement en maison de retraite**  
8 dossiers



**Allocation Solidarité pour Personne Agée (ASPA)**  
3 demandes

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Cette année, le CCAS a subi une augmentation des demandes d'Allocation Perte d'Autonomie (APA) (+78% par rapport à 2020) et de prise en charge de frais de services ménagers à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (+100% par rapport à 2020).

Le CCAS instruit également les enquêtes ressources des personnes demandant un regroupement familial auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Cette année, il a instruit **3 demandes pour 3 bénéficiaires**.

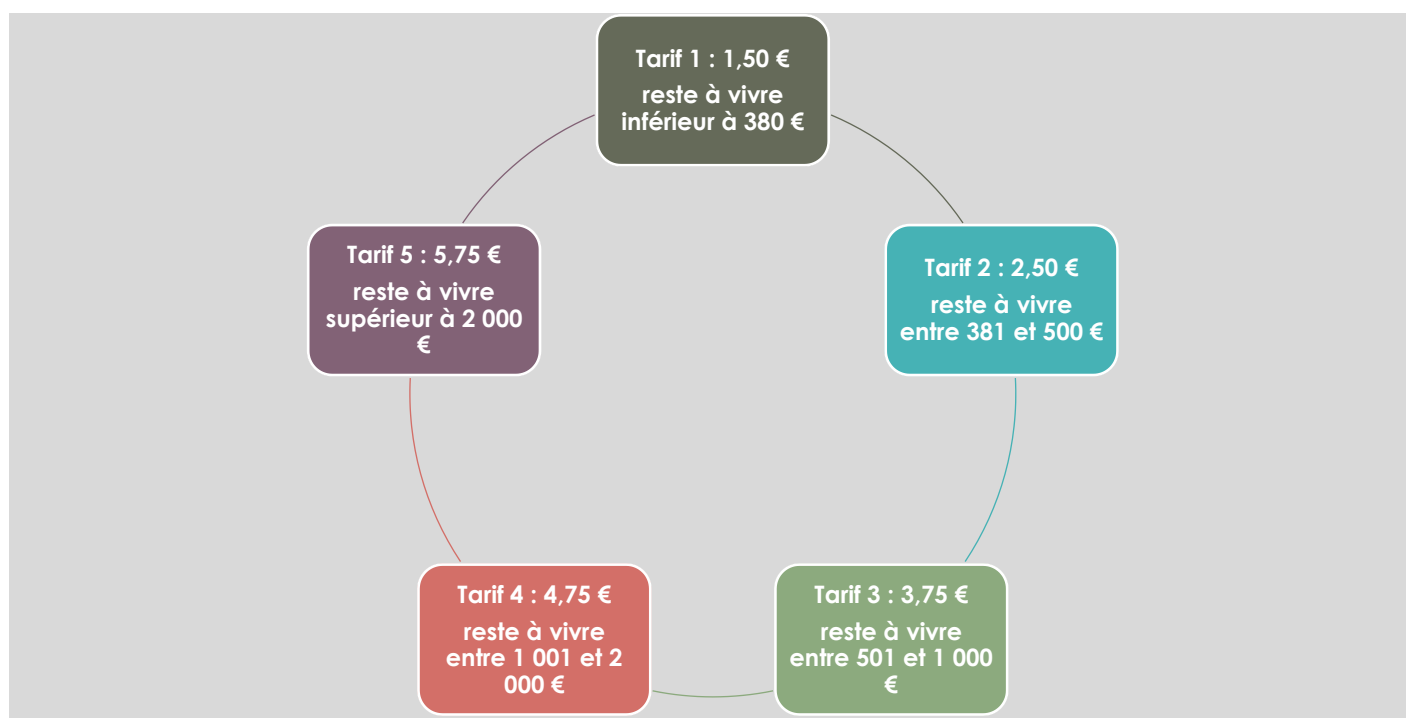
## 6- Les actions pour favoriser le maintien à domicile

L'une des principales missions du CCAS consiste à accompagner les seniors afin de leur permettre de bien vieillir et de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Pour cela, le CCAS propose le portage de repas à leur domicile, la téléassistance et assure une veille sociale lors du déclenchement du plan canicule.

### a- Le portage de repas à domicile

Le CCAS propose la délivrance de repas à domicile aux seniors et aux personnes en situation de handicap de la commune. Ce service offre la possibilité aux personnes de bénéficier de repas midi et soir du lundi au dimanche. Il est assuré par la Société SODEXO.

**En 2021, 25 724 repas ont été livrés à 123 bénéficiaires soit une moyenne de 64 bénéficiaires par mois.** Les convives ont pu bénéficier d'un tarif en fonction de leur reste à vivre :



En 2021, le nombre de repas livrés a eu une **légère augmentation +11% par rapport à l'année dernière**.

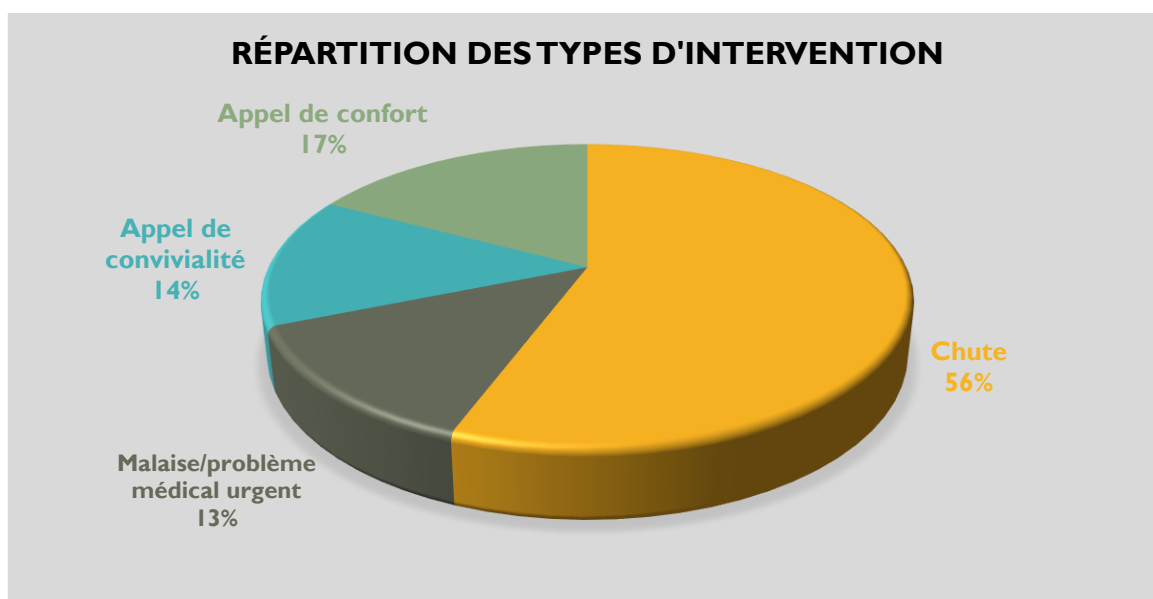
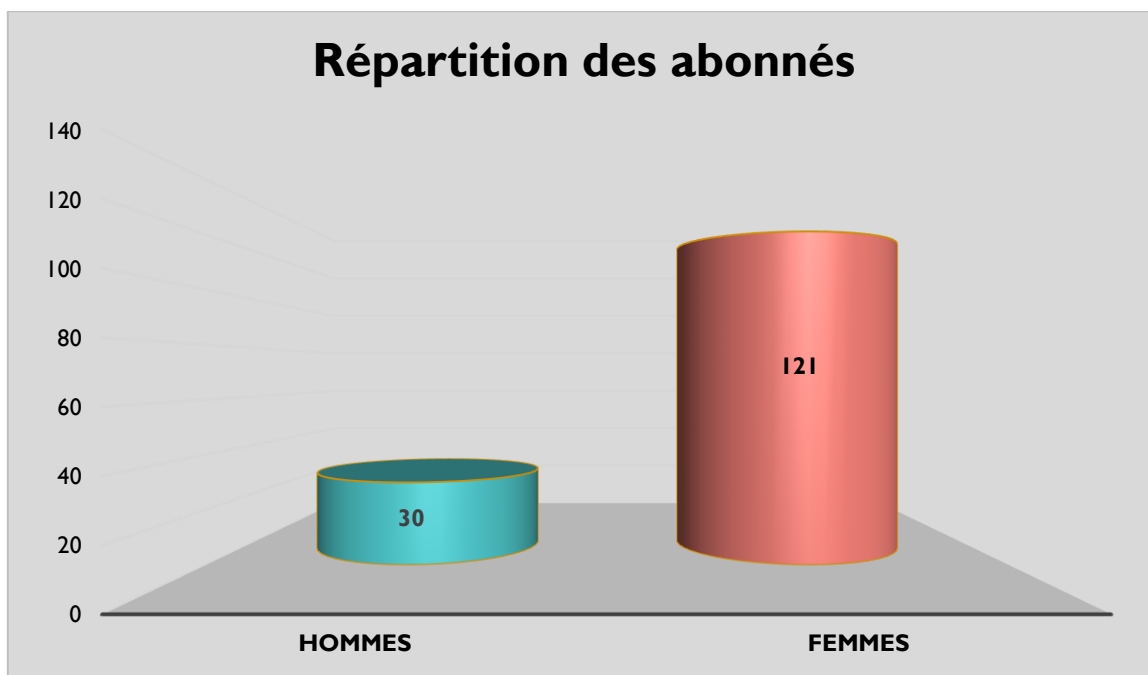
### b- La téléassistance

La téléassistance est un système d'alerte dont une personne isolée dispose et qu'elle peut activer à tout moment. Elle permet d'apporter une véritable **tranquillité d'esprit aux seniors** ou

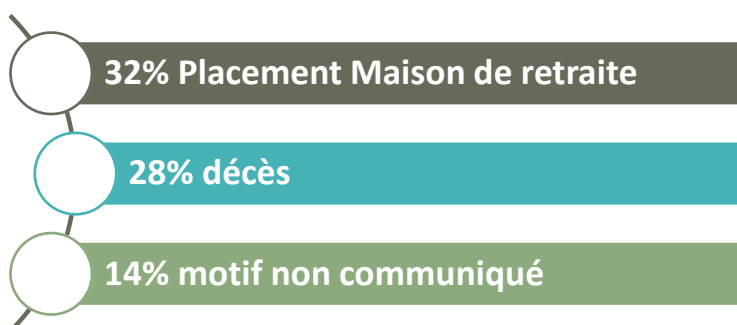
Accusé de réception en préfecture  
29/07/2022 13:21:03  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception en préfecture : 08/07/2022

aux personnes en situation de handicap qui vivent seules à leur domicile en leur proposant un lien permanent avec une équipe de surveillance qui peut intervenir dans de très brefs délais en cas d'urgence.

En 2021, la société Mondial Assistance a procédé au raccordement de la téléassistance chez **151 canavérois**.



En 2021, il y a eu 25 interruptions du dispositif. Les principaux motifs d'arrêt de la téléassistance étaient :



Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

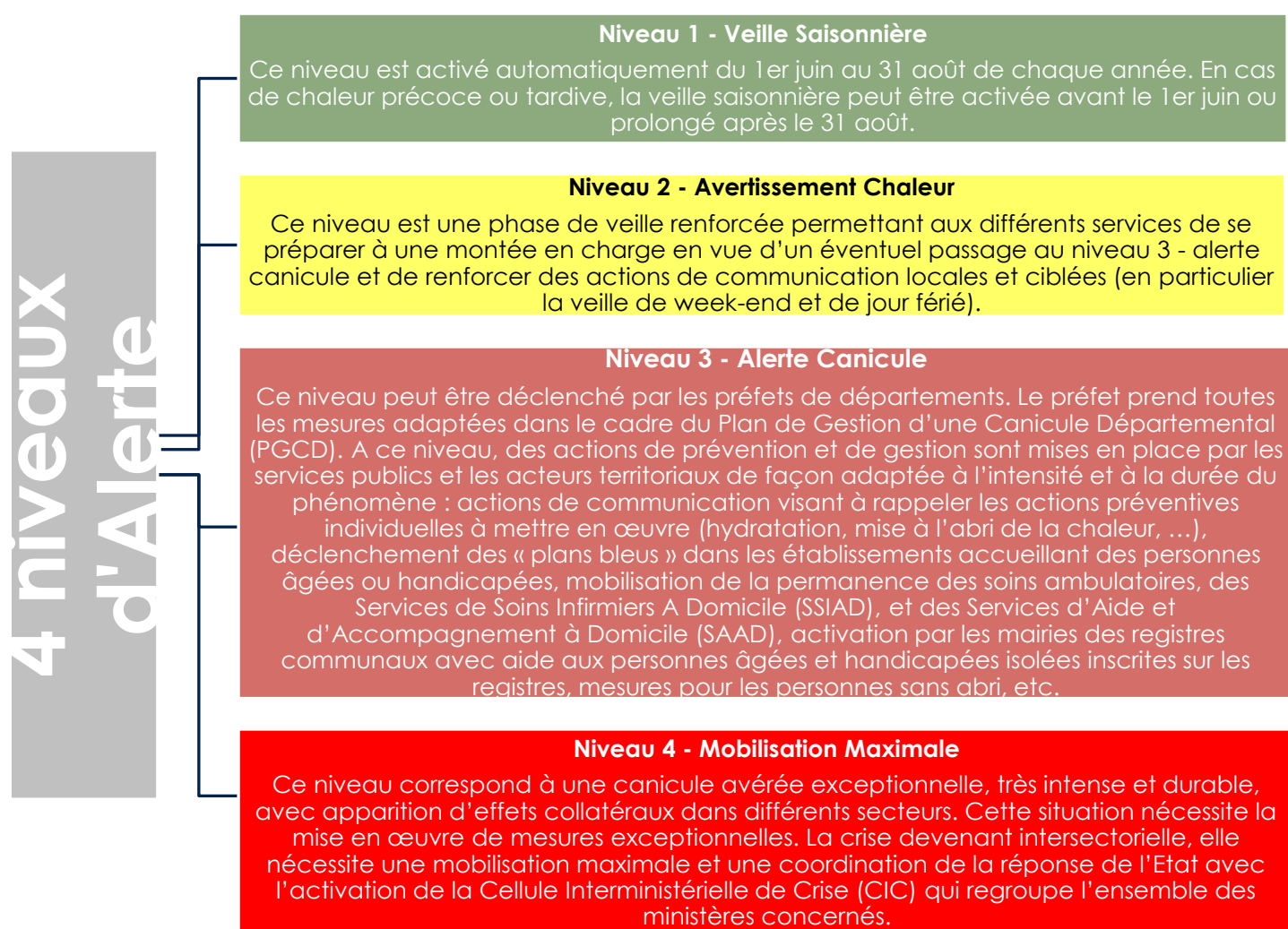
En 2021, le CCAS a procédé au remboursement des frais d'abonnement de **61 bénéficiaires pour un montant total de 5 679.84 €.**

### c- Le plan canicule

Le plan national canicule a été activé du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 août 2021. Il a pour objectif :

- **D'anticiper l'arrivée d'une canicule,**
- **De définir les actions à mettre en œuvre aux niveau local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci**
- **D'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial, en portant une attention particulière aux populations spécifiques identifiées à savoir les seniors et personnes en situation de handicap vulnérables.**

Il existe **4 niveaux d'alerte** dans ce plan :

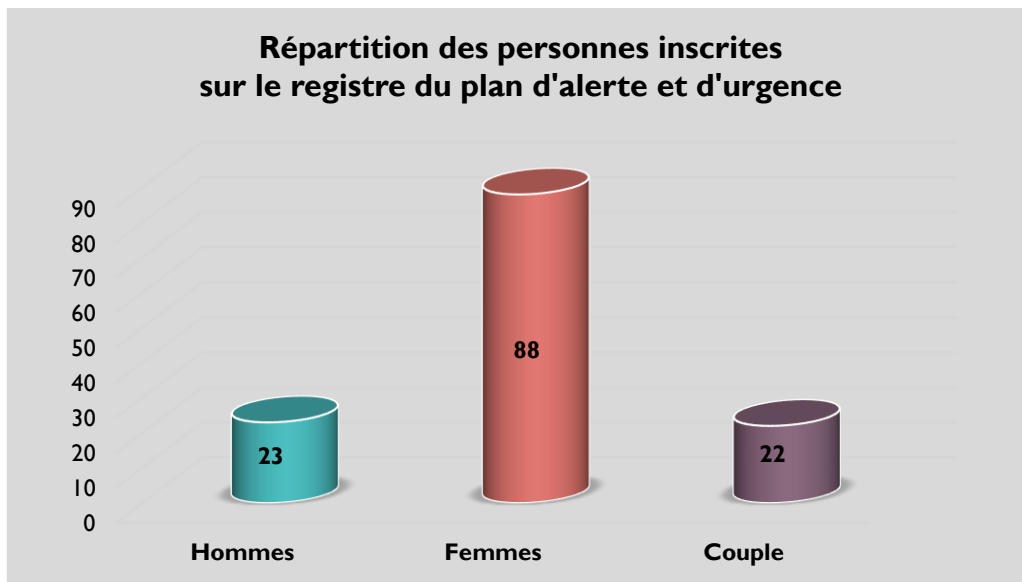


**Pour la première fois depuis plusieurs année Le niveau 3 du plan départemental d'alerte et d'urgence,** au profit des personnes âgées et personnes en situation de handicap vulnérables n'a pas été déclenché

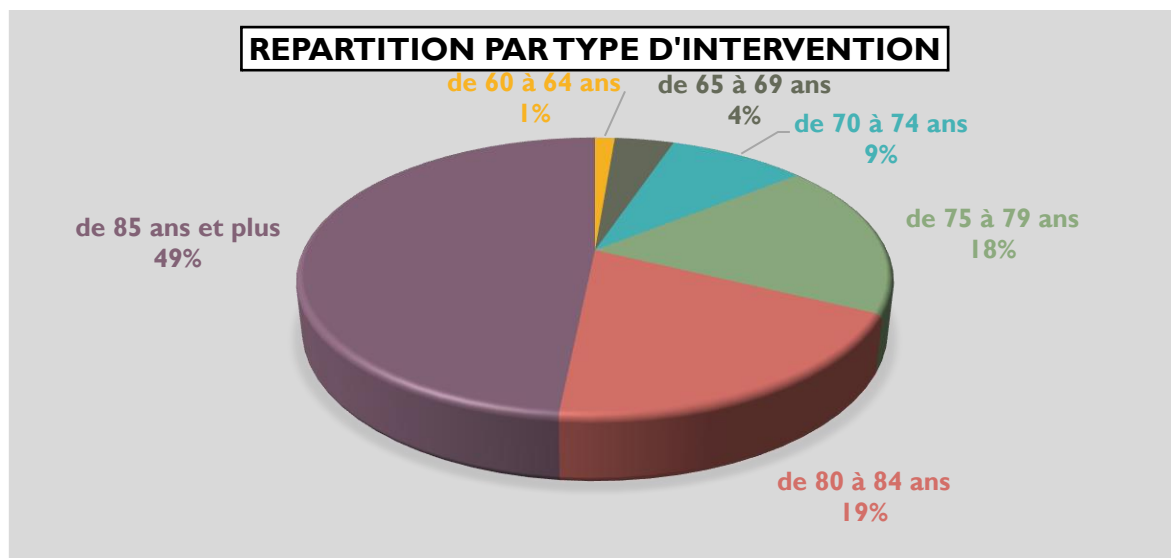
Le registre canicule de 2021 recense **155 personnes.**

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

### Répartition des personnes inscrites sur le registre du plan d'alerte et d'urgence



### REPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION



## 7- Les actions liées au COVID-19

Lors de la crise sanitaire la Ville et le CCAS en partenariat avec le centre de vaccination de Champigny se sont occupé de faciliter les démarches pour les canavérois et plus particulièrement pour les seniors pour favoriser la vaccination contre la COVID-19 soit en proposant un créneau de rendez-vous au centre ou en proposant la mise en place d'une navette avec l'aide d'un agent des Services Techniques Municipaux. Le CCAS a organisé la vaccination pour environ 635 personnes.

Le CCAS a également continuer en partenariat avec les Services Techniques, de proposer un service de livraison de courses et de médicaments à domicile. **7 personnes concernées**

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

## 8- Les actions d'animation et lien social

### a- Les activités pour les canavérois

#### Les sorties culturelles

Le CCAS organise des sorties culturelles qui ont pour objectif de :

- **Renforcer ou créer du lien social**
- **Lutter contre l'isolement**
- **Favoriser la mixité au niveau des participants et des quartiers**

Cette année, la programmation des sorties culturelles a été préparé en partenariat avec le Centre Municipal la Colline afin de pouvoir proposer des sorties plus adaptées aux familles. Il est à noter que 4 sorties ont été réalisées en commun sur la programmation du CCAS.




**Année 2019**

11 sorties - 577 participants



**Année 2020**

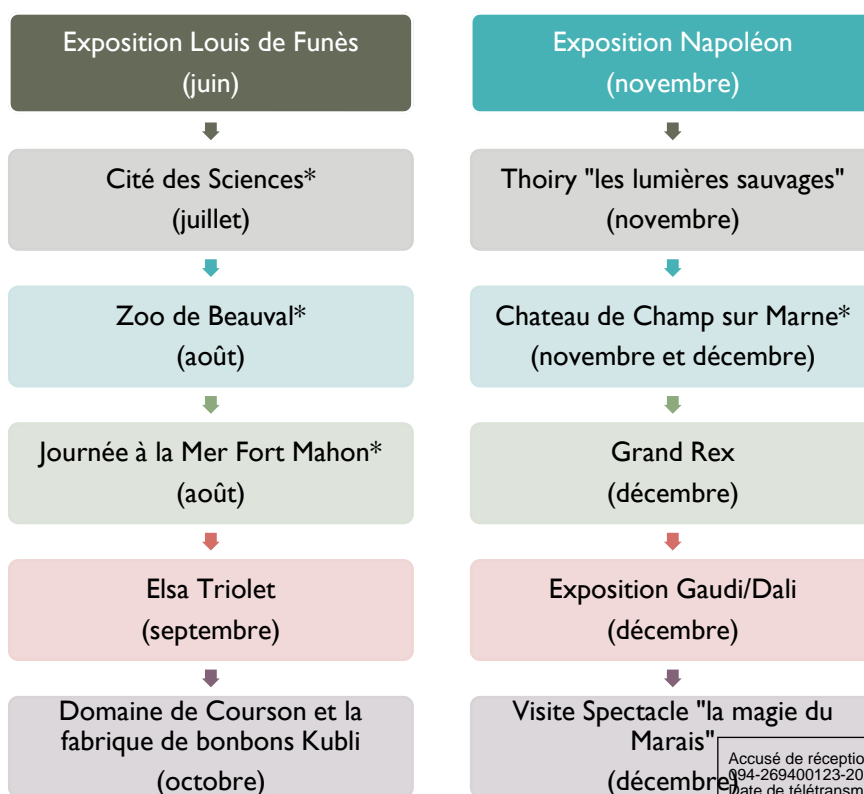
9 sorties - 577 participants



**Année 2021**

13 sorties - 399 participants

La programmation était la suivante :

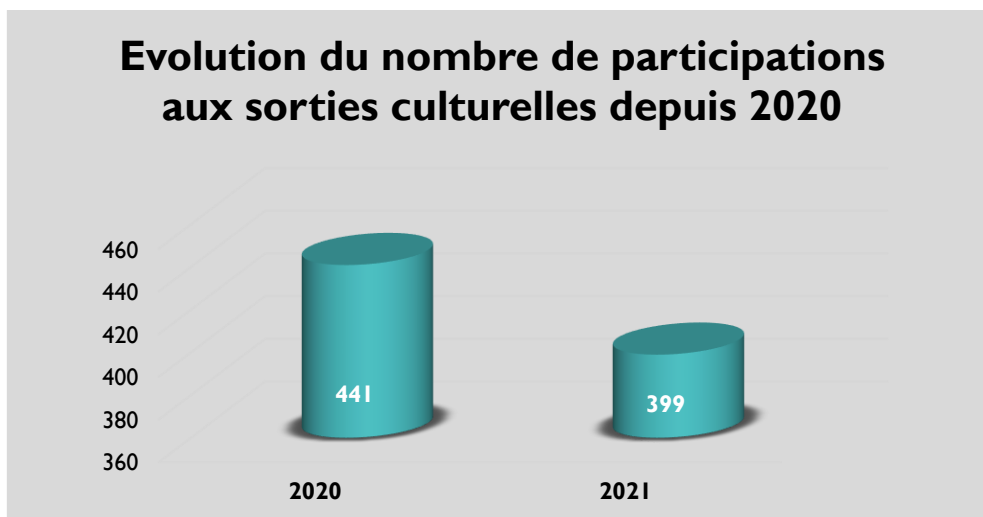


\* En partenariat avec le Centre Municipal la Colline

Accusé de réception en préfecture  
994-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

En 2021, le nombre de participations aux sorties culturelles est légèrement en baisse par rapport à l'année dernière soit une diminution de **30 %**. Cette baisse est due à la crise sanitaire.

	Dépenses	Recettes	Participation CCAS	Participation usager
<b>2019</b>	13 723,00 €	5 958,00 €	57%	43%
<b>2020</b>	6 042,87 €	2 700,00 €	55%	44%
<b>2021</b>	14 384,98 €	8 140,56 €	44%	56%



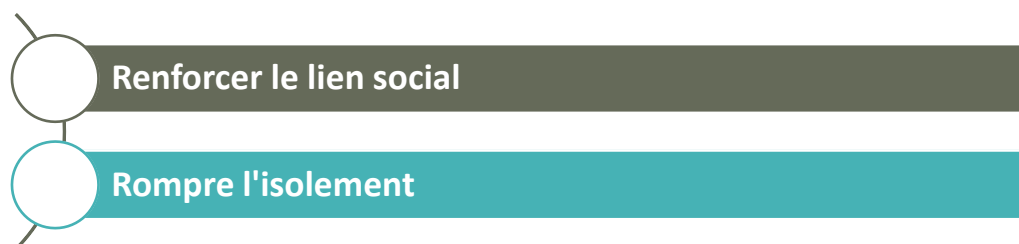
### Noël Solidaire

Le déjeuner de Noël Solidaire s'est déroulé le 25 décembre à l'Espace Municipal Jean Moulin. L'objectif de cette action était de réunir en présence du Président du CCAS et certains Elus des personnes isolées durant les fêtes de fin d'année autour d'un repas. Les personnes présentes ont pu profiter d'un repas festif confectionné par le traiteur cocot'in, de la présence de quelques jeunes du service jeunesse de la Ville, d'une animation musicale réalisée par Isa'Music et ASBL SWEET SOLUTION. Les personnes présentes ont pu assister également à un spectacle de danse interprété par une jeune canavéroise. Lors de ce déjeuner, les personnes ont pu recevoir un cadeau confectionné par le Centre Municipal la Colline à l'occasion de l'un de leurs ateliers de loisirs créatifs et les enfants présents ont pu recevoir un cadeau offert par le CCAS (**25 participants**)

## **b- Les activités de loisirs pour les seniors**

### Les animations

Le CCAS organise des animations gratuites à destination des seniors pour répondre à deux objectifs :



Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Deux animations ont pu avoir lieu en 2021 :

Animations	Lieu	Nombre de participants	Coût CCAS
L'après-midi dansant « Garden party »	Extérieur de la salle Jean Moulin	65	4 369,61 €
Le banquet de fin d'année	Espace Municipal Jean Moulin	319	36 166,06 €

### Les séjours vacances

En 2021, le CCAS a proposé 5 séjours :



Séjour participatif en Normandie  
En partenariat avec le CMC  
du 07 juillet au 10 juillet



Séjour participatif dans le Jura  
en partenariat avec le CMC  
du 24 au 31 juillet



Séjour Seniors à Seignosse  
du 12 au 19 septembre



Séjour Seniors dans les Pouilles (Italie)  
du 26 septembre au 03 octobre



Séjour intergénérationnel à Rechastel en  
partenariat avec le Service Jeunesse  
du 24 au 31 octobre

Année	Destination	Nombre de participants	Dépenses	Recettes	Participation du CMC	Participation du CCAS
2021	Normandie	19	6 190.95 €	2 083.00 €		66%
	Jura	14	10 370.00 €	2 334.94 €		77%
	Seignosse (ANCV)	30	19 393.73 €	10 325.18 €		47%
	Les Pouilles	39	52 545.50 €	51 181.00 €		3%
	Rechastel (ANCV)	28	11 467.20 €	4 170.92 €		64%

Accusé de réception en préfecture  
094-269400123-20220628-07-2022-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2022  
Date de réception préfecture : 08/07/2022

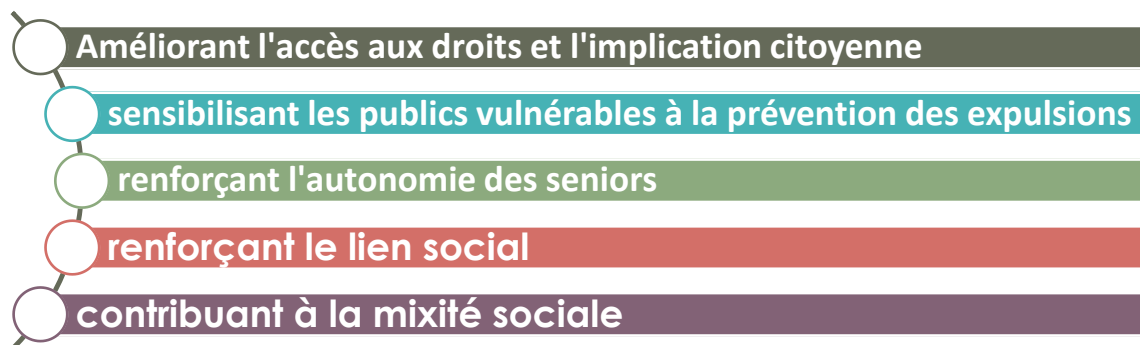


## 9- Les actions de prévention

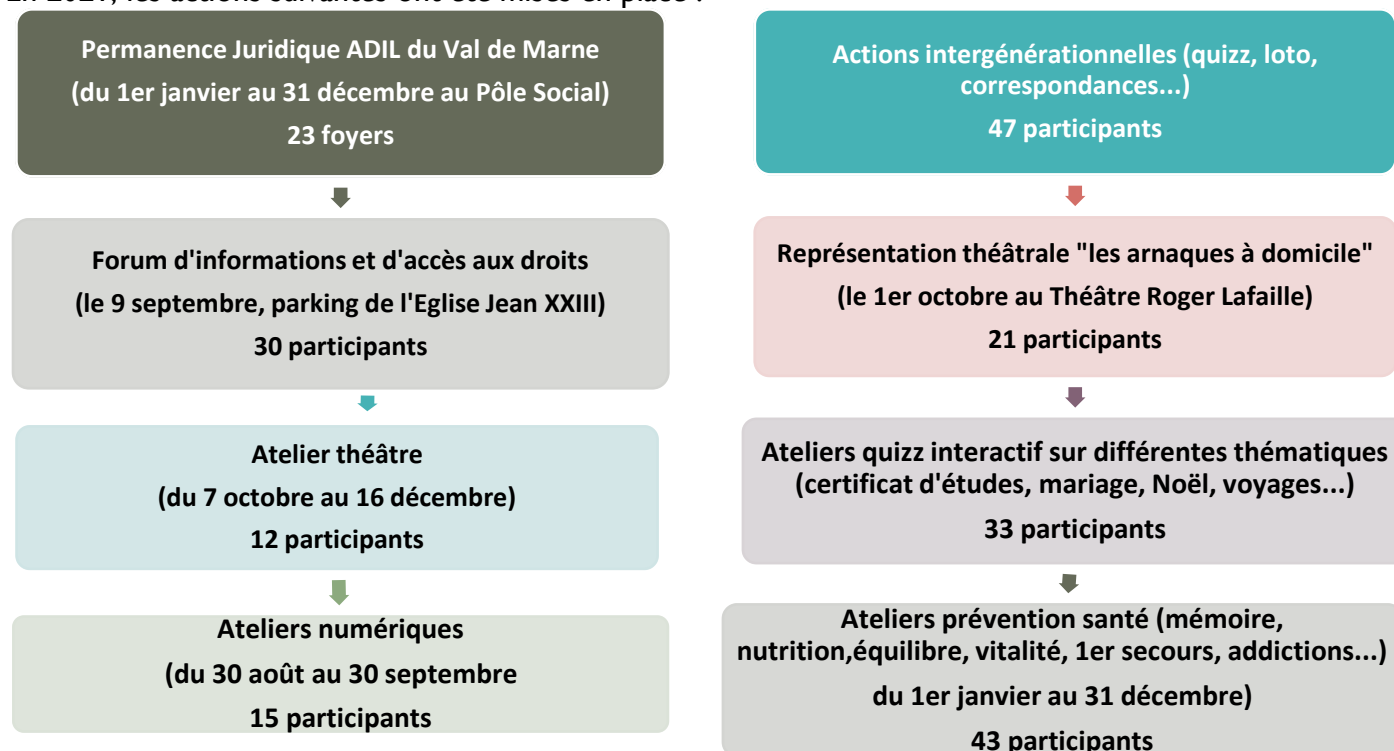
Le CCAS peut être à l'initiative de projets, en s'associant à des services municipaux ou à des partenaires extérieurs dont les compétences permettent d'atteindre les objectifs recherchés. Le rôle du CCAS prévaut, d'autant plus, que la mise en œuvre d'actions de prévention a été inscrite comme une des principales missions de cet établissement.

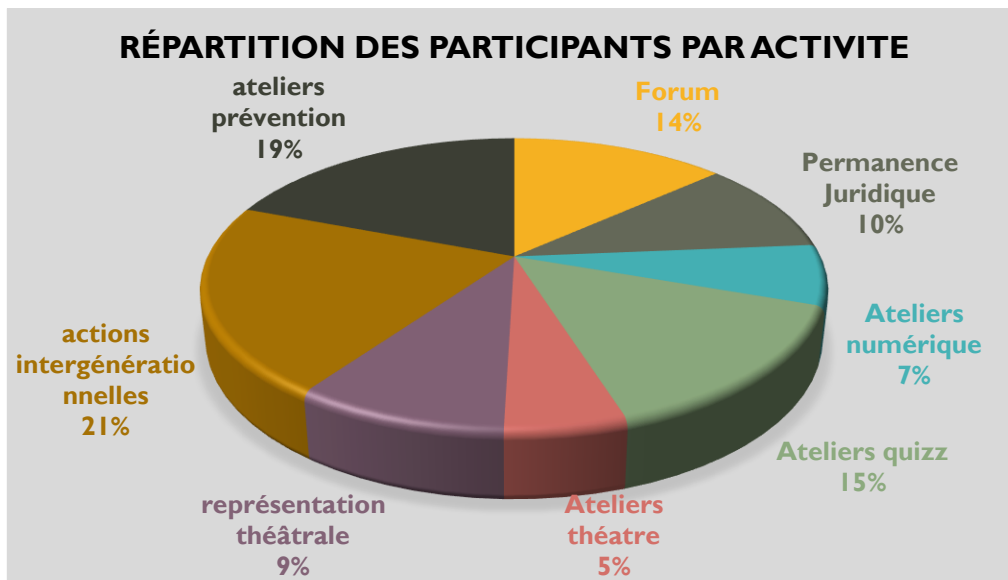
### Les actions en lien avec le Contrat Ville

Les actions mises en place en 2021 ont contribué à favoriser l'autonomie des personnes vulnérables, des seniors et des familles en :



En 2021, les actions suivantes ont été mises en place :





Les actions ont permis de toucher **224 personnes**

## 10- Le bilan des projets 2021 et les perspectives 2022

### Le bilan des projets 2021

- 1) **Poursuivre l'accompagnement avec le cabinet d'études en charge de l'Analyse des Besoins Sociaux et mettre en œuvre les préconisations qu'il fera et qui seront validées par les Administrateurs**

Ce projet n'a pas pu être mis en place sur l'année 2021

- 2) **Recruter une Assistante Sociale afin de pouvoir mettre en place un accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins des canavérois**

Une assistante sociale a été recruté au CCAS en août 2021

### Les perspectives 2022

- 1) **Le cadrage de l'attribution des aides sociales facultatives est apparu nécessaire afin de tendre vers l'équité de traitement des demandes et de déterminer les principes qui régissent l'action du CCAS.**
- 2) **Afin de faciliter le paiement de certaines activités le CCAS a pour objectif de mettre en place le paiement en ligne**